

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 30 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marie LEONARDIS, Maire.

Le quorum (au moins 15 élus présents) n'ayant pas été atteint lors de la première séance du Conseil Municipal réunie le 27 décembre 2022, l'assemblée à nouveau convoquée peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents : (10) LEONARDIS Jean Marie – EQUINE Jean-Pierre – PIRONTI Francis – TORNATORE Odile – NAFISSI Patrick – CAUDULLO Gilbert – ROUX Elise – ULBRICH Maximilien – ISOARDO Nathalie – BIERLAIR René

Absents excusés : (16) MAGAGLI Laurence – GIBELOT Frédéric – RESCH Cécile – BRUNY Muriel – BIGOT Jean-Marc – LENGLIN Anne – COURAND Brian – TEDDE Sébastien – DROPSY Sophie – GODARD Aurélie – GIANASTASIO Laura – HUYGHE Yannick – ALLARD Delphine – DERDERIAN Laurent – LOUIS Bruno – SIMON Jean-Jacques

Pouvoirs : (3) ANGELI Nadine à LEONARDIS Jean Marie – LE GALL Dominique à PIRONTI Francis – CARERI Marc à NAFISSI Patrick

- Date de la convocation : 28 décembre 2022
- Secrétaire de séance : Odile TORNATORE

N° 068/2022**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES**

- Effectif légal 29
- Présents : 10
- Ont pris part à la délibération ... 13

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte-tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer deux postes qui permettront la nomination par avancement de grade de deux agents dont le grade d'avancement n'existe pas actuellement et souhaite en profiter pour mettre à jour le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à temps complet a été pourvu par avancement de grade au 1^{er} novembre et un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe est devenu vacant à cette même date
- Un poste de Puéricultrice de Classe Normale à temps non complet (10h30 hebdomadaire) est pourvu au 1^{er} janvier 2023
- Un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants a été pourvu au 1^{er} novembre 2022
- Un poste d'Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure a été pourvu au 1^{er} novembre par avancement de grade et un poste d'Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale est devenu vacant à la même date
- Un poste d'Agent Social Principal de 1^{ère} classe est créé au 1^{er} janvier 2023 afin de permettre la nomination par avancement de grade au 1^{er} février 2023
- Un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} Classe est créé au 1^{er} janvier 2023 afin de permettre la nomination par avancement de grade au 1^{er} février 2023.

Entendu cet exposé,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le nouveau tableau des effectifs,

Vu l'avis de la commission municipale réunie le 22 décembre 2022 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par **TREIZE** Voix **POUR**,

Article 1 : DIT que le tableau des effectifs est modifié conformément à ce qu'il vient d'être exposé ;

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires aux dépenses et recettes seront prévus aux budgets correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Peypin, le 30 décembre 2022

Monsieur le Maire,
Jean-Marie LEONARDIS



Enregistré en Préfecture le 10 janvier 2023

/ Publication le 17 janvier 2023

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (31 rue Jean-François Leca - 13002 Marseille - Téléphone : 04 91 13 48 13 - Télécopie : 04 91 81 13 87 / 89 - Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

- Jean-Marie LEONARDIS...

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires au 1er janvier 2023	Effectifs pourvus au 1er janvier 2023	Dont pourvus temps non complet	détail des postes à TNC	Commentaires
Filière administrative						
Directeur Général des Services	A	1	1	0		
Attaché Principal	A	1	1	0		
Attaché	A	1	1	0		
Rédacteur	B	1	1	0		
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	6	6	0		nomination effectuée par avancement au 1er novembre 2022
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	4	3	0		1 poste gardé pour double carrière /rédacteur stagiaire suite à réussite concours
Adjoint administratif	C	4	4	0		
TOTAL		18	17	0		
Filière technique						
Technicien Principal de 1 ^{ère} Classe	B	1	0	0		
Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	B	1	0	0		
Technicien	B	1	0	0		
Agent de maîtrise principal	C	6	6	0		
Agent de maîtrise	C	2	0	0		
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	12	11	5	dont : un poste à 28,27 h ; un à 33 h ; un à 21,5 ; un à 24h ; un à 28h	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	18	8	1	dont : 2 à 30h	
Adjoint technique	C	25	20	6	1 poste à 32 h , 1 à 12h30, 1 à 29h, 3 à 30 h, un poste à 31 h, un poste à 16h, un poste à 18h, un à 28h, un à 25 h	
TOTAL		66	45	12		
Filière sanitaire et sociale						
Puéricultrice Classe Normale	A	2	2	1	1 poste à 10h30 hebdomadaires	nomination prévue au 1er janvier 2023
Infirmière en soins généraux	A	1	0	0	10h30 hebdomadaires	
Educateur de jeunes enfants	A	2	1	0		recrutement en novembre sur poste vacant
Auxiliaire de puériculture de Classe Supérieure	B	6	3	0		Un avancement de grade en novembre 2022
Auxiliaire de puériculture de Classe Normale	B	3	2	0		une vacance de poste suite à avancement de grade en novembre 2022
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	1	0		
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	3	dont un poste à 29,3 h , un à 33 h et un à 32 h	nomination au 1er septembre d'un agent contractuel ayant réussi le concours
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	0		Création pour nomination par avancement de grade au 1er février 2023
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0		
TOTAL		21	13	4		
Filière animation						
Animateur territorial	B	1	0	0		
Adjoint d'animation Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	1	0		
Adjoint d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	5	5	0		

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires au 1er janvier 2023	Effectifs pourvus au 1er janvier 2023	Dont pourvus temps non complet	détail des postes à TNC	Commentaires
Adjoint d'animation	C	11	10	6	dont un poste 32,5 heures , un poste 29,5 h , 3 à 34 heures,1 à 17h30	
TOTAL		19	16	6		
Filière culturelle						
Bibliothécaire	A	1	1	0		
Assistant de Conservation Principal de 1ère classe	B	1	0	0		
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	C	1	0	0		Création pour nomination par avancement de grade au 1er février 2023
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	C	2	1	0		
TOTAL		5	2	0		
Filière police municipale						
Brigadier-Chef Principal	C	2	2	0		1 poste pourvu au 12 septembre 2022
Gardien- Brigadier	C	1	1	0		
TOTAL		3	3	0		
Filière sportive						
Opérateur Qualifié des APS	C	1	0	0		
Opérateur des APS	C	1	1	0		
TOTAL		2	1	0		
TOTAL GÉNÉRAL		134	97	22		